

Retards, annulations : ce qu'il faut savoir avant de s'envoler pour les vacances d'hiver



Paris, le 30 janvier 2017 – A la veille des vacances de février, Flightright, n°1 de la défense pour les droits des passagers, explique qu'en février 2016, la start-up a dénombré pas moins de 415 vols annulés au départ de la France. A ces annulations, se sont ajoutés également 130 vols impactés par des retards supérieurs à 3 heures.

Flightright rappelle aux vacanciers qu'ils peuvent faire valoir leurs droits en tant que passagers dans différents cas de figure, comme le retard ou l'annulation d'un vol, mais aussi lorsqu'un passager manque sa correspondance suite à un retard ou subit un refus d'embarquement à cause d'un surbooking ou pour une raison injustifiée

L'année dernière pendant le mois des vacances d'hiver, Air France, qui compte le plus de vols internationaux depuis la France, soit près d'un tiers du trafic aérien (27 %), a cumulé près de 407 heures de retards. la compagnie a également décompté un taux d'annulation de ses vols presque de 1%.

Autre exemple, la compagnie Easyjet a totalisé près de 303 heures de retards cumulés en février 2016, alors que son trafic au départ des aéroports français ne représente que 10% du volume des vols internationaux.

Vol en retard ou annulé = vacances gâchées. Que faire ?

Flightright rappelle que les passagers concernés par un retard de plus de 3 heures ou une annulation peuvent bénéficier d'une compensation allant de 250 à 600 euros par siège (enfant avec siège inclus). Flightright a ainsi évalué à près de 220 millions d'euros le montant qui devrait être remboursé aux passagers en France en 2016.

À propos de Flightright

Flightright est le portail de services leader dédié aux droits des passagers aériens. La société Flightright cofondée en 2010 par le Dr. Philipp Kadelbach, avocat, permet aux passagers de faire valoir leurs droits conformément à la loi européenne concernant les avions de ligne. Le Conseil d'administration actuel est composé de Marek Janetzke, de Sebastian Legler et du Dr. Philipp Kadelbach.

Aujourd'hui, Flightright emploie une équipe de 80 personnes dans les services juridique, l'informatique, la gestion de produits, le service à la clientèle et financier. L'idée de Flightright est née des expériences de vol

personnelles vécues par son cofondateur, le Dr. Philipp Kadelbach. Après plusieurs retards importants de vols dont il était passager, il a commencé à s'intéresser plus en profondeur aux droits des passagers dans le transport aérien et a essayé de réclamer la compensation qui lui était due. Face aux refus de dédommagements malgré des lois claires dans l'UE au sujet des retards, des annulations et des refus d'embarquement, le Dr. Philipp Kadelbach a pris la décision d'aider d'autres personnes et entreprises se trouvant dans la même situation. Flightright a été lancée au printemps 2010. Flightright a déjà obtenu plus de 90.000.000 € pour ses clients.

Contact presse

Grayling France

Tel : 01.55.30.71.03

Email : flightright.presse@grayling.com